AAFP Cherbourg	**CONDUITE A TENIR EN CAS DE CAFARDS**	*Création le 26/12/2023* *Version n° 1*

1° Objet et domaine d'application :

- Eviter l'apparition de cafards
- Informer les professionnels de la conduite à tenir, en cas de présence de cafards.
- Savoir conseiller les familles pour éradiquer en cas d'infestation

2° Responsabilités :

Applicable à l'ensemble du personnel et des stagiaires sous la responsabilité de la coordinatrice.

3° Généralités :

La plupart des cafards sont ailés et de couleur noirâtre ou brunâtre. Ils possèdent un long corps aplati de forme ovale, portent de longues antennes. Ils sont classés parmi les insectes indésirables. Ils mangent absolument tout ce qu'ils trouvent, que ce soit d'origine végétale ou d'origine animale. Ils se dévorent entre eux, mangent les cheveux humains, les cartons décomposés, et consomment tout aussi bien les matières plastiques. Tout peut donc les attirer dans nos habitations. On les trouve plus fréquemment dans la salle de bain et la cuisine. D'autres se plaisent plutôt dans les sous-sols et les caves où règnent l'obscurité et l'humidité

4° Traitement :

Il existe différents **produits anti-cafards** comme par exemple :

- La Terre de Diatomée : c'est un traitement naturel contre les cafards, commercialisé sous forme de poudre,
- Les pièges imprégnés d'une sorte de glue au contact de laquelle les insectes se trouvent emprisonnés,
- Les insecticides attractifs, c'est-à-dire qu'ils attirent les blattes pour les détruire ensuite,
- Les mousses actives présentées en aérosol,
- Les fumigènes.
- Pour éradiquer les cafards il est possible de faire appel à une **société de désinsectisation**. C'est le meilleur moyen pour lutter efficacement contre ces nuisibles car les professionnels utilisent les produits les plus efficaces en les adaptant au type de local sur lequel ils interviennent.

Pour **ne pas attirer les cafards**, il est indispensable de ne pas laisser traîner les papiers d'emballage, les aliments secs, ni même laisser les excréments des animaux de compagnie dans les cages ou les litières car les blattes s'en nourrissent aussi. On comprend bien que l'**hygiène** à la maison doit être irréprochable.

Diffusion le : 02/01/2024	Destinataires : L'équipe AAFP

5° Protection du personnel :

En cas de présence de cafards au domicile :

- Prévenir la famille afin qu'elle puisse faire le nécessaire et si nécessaire qu'elle informe son propriétaire.
- L'aider si nécessaire dans ses démarches
- Conseiller et orienter la famille sur la procédure afin qu'elle puisse éradiquer les parasites
- Prévenir la coordinatrice qui s'assurera que la famille met bien en place des actions

Afin de ne pas emporter des cafards :

- Mettre ses affaires (manteau, sacs) en hauteur ou les laisser à l'extérieur du logement (coffre de voiture)
- Porter une blouse à usage unique et des sur chaussures (disponibles au bureau)

Diffusion le : 02/01/2024	Destinataires : L'équipe AAFP